

Au deuxième trimestre 2026, les salaires horaires augmentent de 2,3 % sur un an, le coût horaire du travail de 2,4 %

Indice du coût du travail (ICT) - Estimation flash - deuxième trimestre 2026

Informations Rapides · 7 août 2026 · n° 193

Accélération modérée des salaires horaires au deuxième trimestre 2026

Au deuxième trimestre 2026, les salaires horaires dans les secteurs marchands non agricoles (hors services aux ménages) accélèrent modérément : +2,3 % sur un an, après +2,0 % au trimestre précédent. Cette accélération est due notamment à la revalorisation du Smic en juin (+2,4 %), sous l'effet d'un regain d'inflation. En outre, les versements de prime de partage de la valeur (PPV) augmentent un peu sur un an au deuxième trimestre 2026 : 603 millions d'euros ont été versés aux salariés ce trimestre, contre 546 millions d'euros un an auparavant.

Par secteur d'activité, les salaires horaires accélèrent dans le tertiaire marchand (+2,3 % sur un an, après +1,9 %) et dans une moindre mesure dans la construction (+2,3 %, après +2,2 %). En revanche, ils ralentissent un peu dans l'industrie (+2,0 %, après +2,2 %).

Très légère accélération du coût horaire du travail

Le coût horaire du travail (salaires, cotisations et taxes, déduction faite des exonérations et subventions) dans les secteurs marchands non agricoles accélère à peine au deuxième trimestre 2026 : +2,4 % sur un an, après +2,3 % au trimestre précédent. Le coût du travail accélère moins que les salaires au deuxième trimestre 2026 du fait surtout d'exonérations de cotisations sociales plus dynamiques.

Le coût du travail freine dans l'industrie au deuxième trimestre 2026 (+2,4 % sur un an, après +2,8 %) et ralentit à peine dans la construction (+1,9 % sur un an, après +2,0 %). En revanche, il accélère légèrement dans le tertiaire marchand (+2,4 % sur un an, après +2,2 %).

Évolutions de l'ICT – salaire horaire et de l'ICT – coût horaire

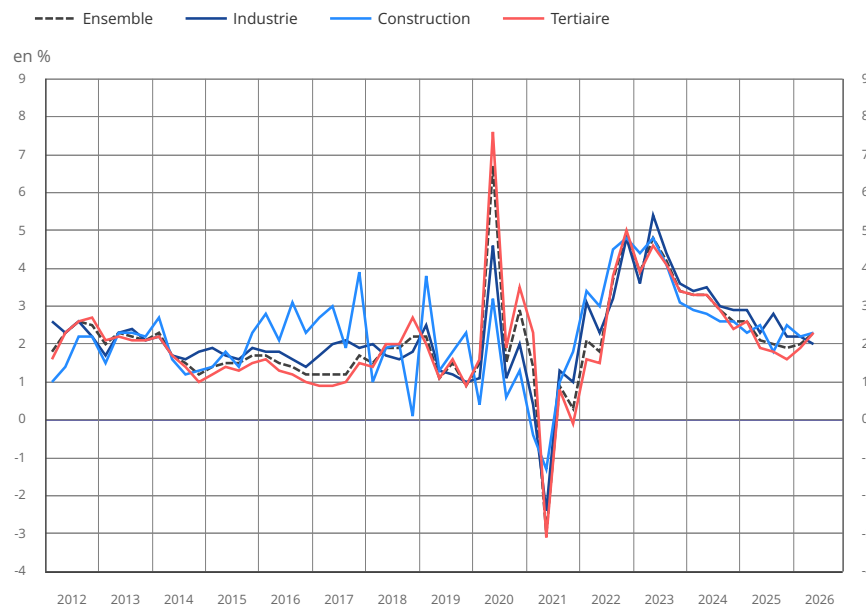
(en %, données CVS-CJO – estimation flash)

	Évolution des salaires horaires au deuxième trimestre 2026		Évolution du coût horaire au deuxième trimestre 2026	
	Sur un trimestre	Sur un an	Sur un trimestre	Sur un an
INDUSTRIE	-0,2	2,0	-0,2	2,4
CONSTRUCTION	0,6	2,3	0,5	1,9
TERTIAIRE	0,5	2,3	0,2	2,4
ENSEMBLE	0,4	2,3	0,2	2,4

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), estimation flash.

Glissements annuels de l'ICT – salaire horaire (estimation flash)



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee – Indice du coût du travail (ICT), estimation flash.

Glissements annuels de l'ICT – coût horaire (estimation flash)



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee – Indice du coût du travail (ICT), estimation flash.

Pour en savoir plus

L'estimation flash de l'indice du coût du travail (ICT) est publiée environ 45 jours après la fin du dernier trimestre considéré. Elle est réalisée en mobilisant de manière anticipée les données issues de la déclaration sociale nominative (DSN). Elle anticipe l'estimation des résultats détaillés, publiée environ 75 jours après la fin du trimestre considéré, qui mobilise des informations plus complètes, issues de la même source. Lors de la publication de l'estimation flash de l'ICT d'un trimestre donné, les données portant sur les trimestres antérieurs ne sont pas révisées.

Une note méthodologique, accessible dans l'onglet « Documentation » de la version web de cette publication, présente en détail l'indicateur.

Un billet de blog de l'Insee (en 2023) a montré le lien et les différences avec les autres indicateurs conjoncturels sur les salaires, notamment le Salaire mensuel de base (SMB) de l'enquête Acemo.

Prochaine publication de l'estimation détaillée du deuxième trimestre 2026 : le 15 septembre 2026 à 8h45.

Prochaine publication de l'estimation flash du troisième trimestre 2026 : le 13 novembre 2026 à 8h45.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous sur Bluesky (@Insee.fr) et sur X (@InseeFr)